Travaux

RÉGION DU PLATEAU CENTRAL

REFECTION DE BATIMENT A USAGE DE RESTAURANT AU SECTEUR 3 DE ZINIARE AU PROFIT DES FDS

Avis de demande de prix N° 2025-07/RPCL/CR/SG/PRM Financement : Budget Régional, Gestion 2025 : Fonds minier de développement

Cet avis de demande de prix fait suite à l'adoption du plan de passation des marchés publics révisé n° 1, gestion 2025 de la Délégation Spéciale de la Régional du Plateau Central.

- 1. Le Conseil Régional du Plateau Central lance une demande de prix ayant pour objet des travaux tels que décrits dans les *Données particulières* de la demande de prix. Les travaux seront financés sur les ressources *indiquées dans les Données particulières de la demande de prix*.
- 2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales agréées de la **catégorie B1 minimum** pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration. Les travaux sont en lot unique : Réfection de bâtiment à usage de restaurant au secteur 3 de Ziniaré au profit des FDS, pour un montant prévisionnel de quatorze millions six cent quatre-vingt-quatre mille six cent soixante-quatorze (14 684 674) francs CFA TTC.
- 3. Le délai d'exécution ne devrait pas excéder soixante (60) jours.
- 4. Les Candidats éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix dans les bureaux de la Personne Responsable des Marchés Publics du Conseil Régional du Plateau Central, BP 508 Ziniaré Burkina Faso, Tel (226) 25 30 98 02/70 63 50 19, de 07 heures 30 minutes à 12 heures 30 minutes et de 13 heures 00 minute à 16 heures 00 minute du lundi au jeudi. Et le vendredi de 07 heures 30 minutes à 12 heures 30 minutes et de 13 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes.
- 5. Tout Candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix dans les bureaux de la Personne Responsable des Marchés Publics du Conseil Régional du Plateau Central, BP 508 Ziniaré Burkina Faso et moyennant paiement d'un montant non remboursable de **trente mille (30 000) francs CFA** à la Trésorerie Régionale du Plateau Central.
- 6. Les offres présentées en un original et trois copies, conformément aux données particulières de la demande de prix, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de quatre cent mille (400 000) francs CFA, devront parvenir ou être remises au bureau de la Personne Responsable des Marchés Publics du Conseil Régional du Plateau Central BP 508 Ziniaré Burkina Faso, avant le 12/06/2025, à 09 heures 00 minute. L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des Candidats qui souhaitent y assister.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le Candidat.

7.Les Candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de soixante (60) jours calendaires, à compter de la date limite de remise des offres.

La Personne Responsable des Marchés

<u>Mahamadou TOU</u> Secrétaire Administratif

Travaux

REGION DU PLATEAU CENTRAL

TRAVAUX DE REALISATION DE DEUX (02) LATRINES SCOLAIRES A QUATRE (04) POSTES A L'ECOLE DE SOURGOUBILA « A » ET A L'ECOLE DE SOURGOUBILA « B » AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SOURGOUBILA

Avis de demande de prix N°2025- 003/RPCL/PKWG/ CSGBL/PRCP du 16/05/2025-Financement : Budget communal, gestion 2025

1. Cet avis de demande de prix fait suite à l'adoption du plan de passation des marchés publics gestion 2025, de la Commune de Sourgoubila.

La Commune de Sourgoubila lance une demande de prix ayant pour objet les travaux de réalisation de deux (02) latrines scolaires à quatre (04) postes à l'école de Sourgoubila « A » et à l'école de Sourgoubila « B » au profit de la commune de Sourgoubila. Les travaux seront financés par le Budget communal, gestion 2025.

2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales agréés agrément technique **LP** pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration.

Les travaux se décomposent en deux (02) lots :